

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2841

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	8 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	8 000 000
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère 8 000 000€ de l'action 08 « Fonds exceptionnels d'investissement » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » vers l'action 04 « Financement de l'économie » du programme 138 « Emploi outre-mer » afin d'abonder le soutien aux économies locales à travers l'aide au fret. Pour ce faire, dans le cadre contraint de l'examen de la loi de finances, les auteurs de cet amendement sont obligés d'amputer un autre programme d'une part de son budget, c'est là

l'unique raison pour laquelle nous touchons au budget des conditions de vie Outre-mer.

Par cet amendement nous portons les revendications de plusieurs coopératives et de la Chambre d'agriculture de La Réunion qui enjoignent le Gouvernement à respecter sa parole concernant l'abondement du Régime spécifique d'approvisionnement. Celui-ci sert en effet à pallier les surcoûts en matière alimentaire liés à l'éloignement.

Depuis plusieurs années, la production locale de viande, d'œufs et de lait a augmenté de 10% à La Réunion. Si bien que, depuis 2018, c'est un montant de 5 millions d'euros d'aides au fret qui aurait dû être injectées dans la filière mais que les acteurs locaux ont assumé eux-mêmes. Les éleveurs de La Réunion et l'ensemble des filières nous rappellent qu'ils ont toujours été des acteurs extrêmement attentifs à contenir les prix de la viande, du lait et des œufs produits localement, et de participer à leur échelle à la lutte contre le coût de la vie à La Réunion. Mais le contexte de forte inflation met à mal leur profession. Le risque est qu'ils soient contraints de répercuter les millions de surcoûts non compensés aux consommateurs, ce qui serait désastreux pour le pouvoir d'achat des réunionnais.

L'Etat s'était engagé auprès d'eux à compenser un montant global de 8 millions d'euros pour les DROM, dont 5 millions d'euros pour la Réunion, dans le cadre d'une Aide d'Etat. Par cet amendement nous souhaitons donc rappeler au Gouvernement la promesse qui avait été faite aux éleveurs de La Réunion et de l'ensemble des DROM.